



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 10
POUR : 10
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 7 juillet 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Jean-Luc BASSET, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Bruno AVEQUE, Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS et Valérie MARTINET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Délibération n° 05-11072025-12 : Budget Office Municipal de Tourisme
Provision pour frais de départ de membres du personnel**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 04-240323-31 du 24 mars 2023, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal, relative au provisionnement de la somme de 10 000 € sur le BP 2023 de l'Office Municipal de Tourisme, ainsi que sur les BP des années suivantes en prévision d'éventuels départs (retraite, licenciement...) du personnel de l'Office Municipal de Tourisme.

Ce provisionnement est mis en œuvre en application des dispositions de la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme n° 3175 ; et notamment de son article 13 relatif aux "Indemnités"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster ce montant et de le fixer à 15 000 € à compter de l'exécution du BP 2025.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de provisionner la somme de 15 000 € (quinze mille euros) sur le BP 2025 de l'Office Municipal de Tourisme, ainsi que sur les BP des années suivantes, cela dans l'optique de futurs départs de membres du personnel
- Dit que ces montants seront inscrits au compte 6815 – dotations aux provisions des BP 2025 et suivants de l'Office de Tourisme

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

